FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

— DOSSIER DE PRESSE —

Inauguration d'un nouveau site 4G multi-opérateurs du dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile dans les Hautes-Alpes à Lardier-et-Valença

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements en accélérant les déploiements dans tous les territoires.

Le 3 mars 2023, Olivier RIFFARD, Directeur des affaires publiques de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR ont inauguré, en présence de Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes, Pascale BOYER, Députée des Hautes-Alpes et Présidente de l'ANEM, de Gérard TENOUX, Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes en charge du Numérique et de l'Habitat, de Claudie JOUBERT, Maire de Vitrolles, de Rémi COSTORIER, Maire de Lardier-et-Valença et des élus locaux, **un nouveau site 4G multi-opérateurs d'accès à l'Internet mobile issu du dispositif de « couverture ciblée » dans les Hautes-Alpes.**

Ce pylône de téléphonie mobile, mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) dessert les communes de Vitrolles et Lardier-et-Valença avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de mégabits par seconde (Mb/s).

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ce projet. Ce pylône est issu du dispositif de « couverture ciblée », qui est un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier elles-mêmes les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.

Cette nouvelle inauguration dans le département des Hautes-Alpes est donc une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

Depuis la signature du New Deal Mobile

- **96 949 sites mobiles sont déjà en 4G sur les 98 457 sites mobiles tous opérateurs confondus en France** ; plus de 99% des sites des opérateurs ont donc été convertis en 4G et plus de 99% de la population est couverte en 4G ;

- **42 354 sites construits ou passés en 4G** depuis le début du New Deal Mobile ;

Sur le dispositif de couverture ciblée :

Au titre de ce dispositif, plus de 4 000 zones à couvrir ont été identifiées depuis le début du New Deal Mobile et devront être construits par les opérateurs d'ici fin 2024. **Au 31 janvier 2023, 2 257 nouveaux pylônes mutualisés étaient activés en 4G.**

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- Une plaquette sur les avancées du New Deal Mobile 4 ans après sa signature : **bit.ly/NDMPlaquette2022**.
- Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : **https://bit.ly/3SEgAEQ**
- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : **bit.ly/NDMPlaquette2019**.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

Le point sur la couverture mobile en région Sud PACA et dans les Hautes-Alpes

En région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

La région Sud PACA comptait **7 786 sites** tous opérateurs confondus au 30 septembre 2022. Parmi ces sites, **7 632** sites étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2022, **2 554 nouveaux sites sont passés en 4G.**

Départements de la région Sud PACA	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T2 2022
Alpes-de-Haute-Provence	354
Alpes-Maritimes	559
Bouches-du-Rhône	643
Hautes-Alpes	215
Var	502
Vaucluse	281
Total	**2 554**

Au 30 septembre 2022**, 72 sites** devaient encore migrer vers la 4G. Ces sites se trouvent sur 18 pylônes, desservant 19 communes.

Départements de la région Sud PACA	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de centres-bourgs de communes concernés
Alpes-de-Haute-Provence	6	7
Alpes-Maritimes	4	4
Bouches-du-Rhône	*Entièrement migré en 4G*	*Entièrement migré en 4G*
Hautes-Alpes	8	8
Var	*Entièrement migré en 4G*	*Entièrement migré en 4G*
Vaucluse	*Entièrement migré en 4G*	*Entièrement migré en 4G*
Total	**18**	**19**

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **305 pylônes mutualisés** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et début 2024.

Départements de la région Sud PACA	**Pylônes mutualisés du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022)**
Alpes-de-Haute-Provence	63
Alpes-Maritimes	53
Bouches-du-Rhône	32
Hautes-Alpes	68
Var	57
Vaucluse	32
Total	**305**

Dans le département des Hautes-Alpes

Les Hautes-Alpes comptaient **460 sites** tous opérateurs confondus au 30 septembre 2022. Parmi ces sites, **427 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2022, 215 sont passés en 4G.

Dans les Hautes-Alpes, ce sont également **62 pylônes mutualisés** qui, entre fin 2019 et début-2024, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêtés de 2018, 2019, 2020 et 2021).

Liste des 62 pylônes mutualisés du dispositif de couverture ciblée issu des arrêtés 2018, 2019, 2020, ~~et~~ 2021, 2022 et 2023 dans les Hautes-Alpes

29 pylônes mutualisés issus du dispositif de couverture ciblée situés (en jaune) sont construits et activés en 4G par les quatre opérateurs.

Communes – Les Hautes-Alpes	**Nombre de sites**
CERVIERES	1
CROTS	1
DEVOLUY	1
GUILLESTRE	1
LA BEAUME	1
LA CHAPELLE-EN-VALGAUDÉMAR	1
LA CHAPELLE-EN-VALGAUDÉMAR	1
LA CHAPELLE-EN-VALGAUDÉMAR	1
LA GRAVE	1
L'ARGENTIÈRE-LA-BESSÉE	1
LES ORRES	1
LES ORRES	1
LES ORRES	1
MONTBRAND	1
ORCIÈRES	1
ORCIÈRES	1
PUY SAINT PIERRE	1
REALLON	1
RISTOLAS	1
ROUSSET	1
SAINT-ANDRE-D'EMBRUN	1
SAINT-AUBAN-D'OZE	1
SALEON	1
SIGOTTIER	1
SIGOYER	1
ST BONNET EN CHAMPSAUR	1
VAL BUECH MEOUGE	1
VILLAR D'ARÈNE	1

VITROLLES	1
LA BEAUME	1
MANTEYER	1
LA MOTTE-EN-CHAMPSAUR	1
ORCIÈRES	1
CHAMPOLÉON	1
BARCILLONNETTE	1
MONTJAY	1
TRESCLEOUX	1
VENTAVON	1
CHANOUSSE	1
MONTCLUS	1
VAL BUECH-MÉOUGE	1
JARJAYES	1
ESPARRON	1
VALDOULE	1
LA BATIE NEUVE	1
LE MONETIER LES BAINS / VILLAR D'ARÈNE	1
SAINT MAURICE EN VALGAUDEMAR	1
FREISSINIÈRES	1
VALLOUISE-PELVOUX	1
CERVIERES	1
ARVIEUX	1
CHORGES	1
LAZER	1
OZE	1
ESPARRON	1
ROSANS	1
SAINT JACQUES EN VALGAUDEMAR	1
EYGLIERS/ARVIEUX	1
LA BATIE NEUVE	1
LE MONETIER LES BAINS / VILLAR D'ARENE	1
SAINT MAURICE EN VALGAUDEMAR	1
FREISSINIERES	1
Total	**62**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

PYLÔNE 4G DCC
DÉJÀ ACTIVÉ
TOTAL : 29

PYLÔNE 4G DCC
ACTIVÉ D'ICI DÉBUT 2024
TOTAL : 33

TOTAL PYLÔNES : 62

LOCALISATION DES PYLÔNES 4G MULTI-OPÉRATEURS

EXCLUSIVEMENT ISSUS DU

DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE (DCC) DU PROGRAMME NEW DEAL MOBILE

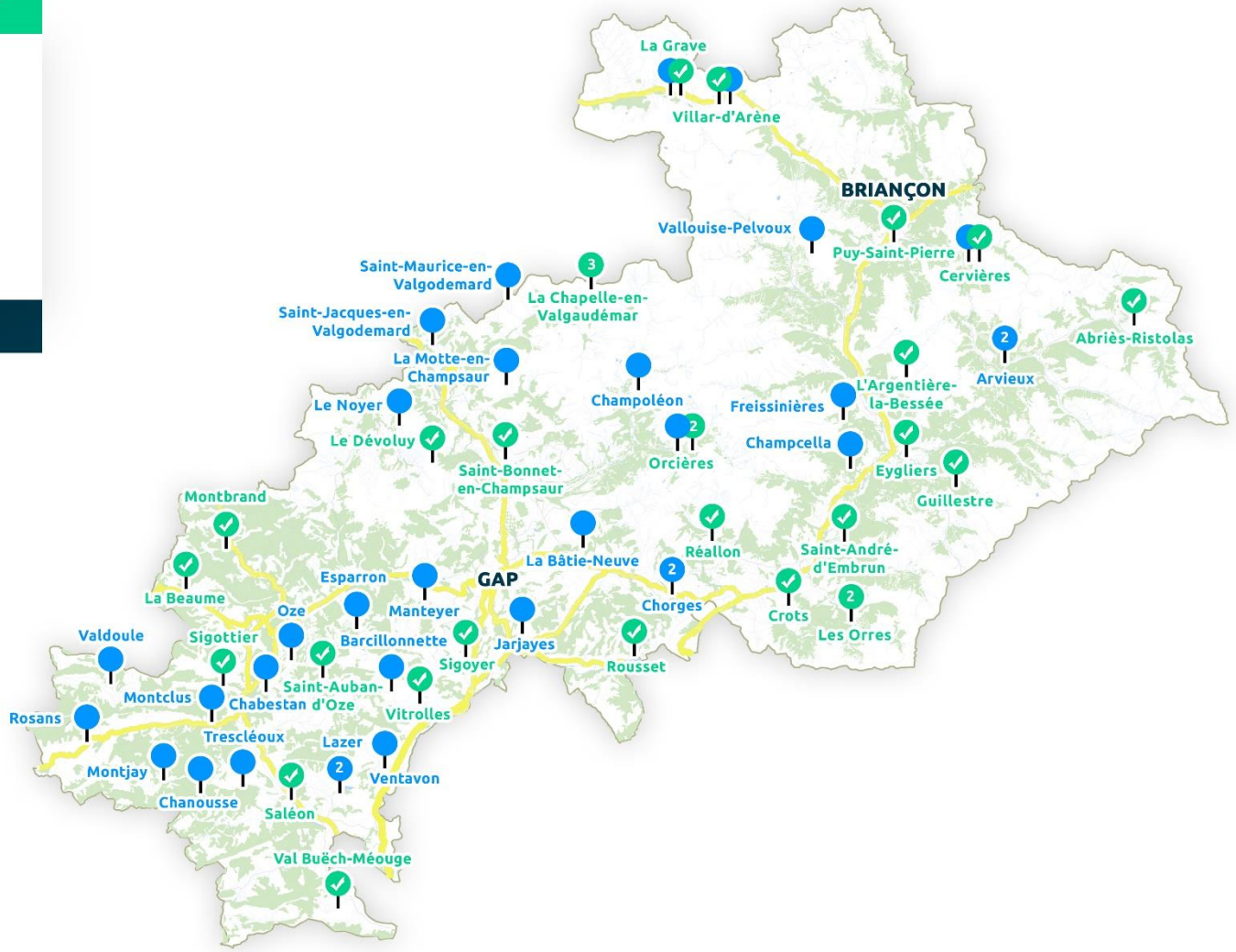

N

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

En savoir plus

Quels usages de l'internet mobile en France ?

- 82,5 millions de cartes SIM en service au 31 décembre 2022 et 75 millions de forfaits mobiles ;
- 14,3 Gigas consommés par mois en moyenne par un abonné 4G fin 2022 (+28% en 1 an) ;
- Le débit mobile moyen atteint 71 Mbit/s au 30 juin 2022 sur l'ensemble du territoire et 47 Mbit/s dans les zones rurales grâce au New Deal Mobile.

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif. Pour autant, de nombreux défis restent à relever : raccordement des pylônes au réseau électrique, déploiement en zone littorale, taxation des antennes, etc.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi, un montant record avec plus de **14,9 milliards d'euros en 2021** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?
- Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

Un accord visant à :

Généraliser la 4G sur le réseau existant

Une accélération qui concerne les axes de transport

55 000 km d'axes routiers prioritaires seront couverts à **100 %** d'ici fin 2020

23 000 km du réseau ferré régional le seront à **90%** d'ici fin 2025

Une accélération supérieure à 5 ans

par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.

Adopter un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture* »

5 000
nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un **« dispositif de couverture ciblée »** destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà,** pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)

En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr

Améliorer la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

Développer des offres 4G fixes

dans les zones identifiées

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.

600
en 2018

700
en 2019

800
en 2020, 2021 et 2022

600
par an au-delà

Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.
Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,
l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.

Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.
Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor

À savoir

Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs et France Mobile.**

Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire.**

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAccord

Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

PASSIVES

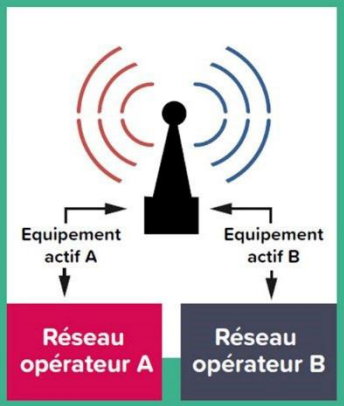

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX

Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES

Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE

Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

Contact presse : Fédération Française des Télécoms / aprovost@fftelecoms.org / 06 07 65 11 37

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS